

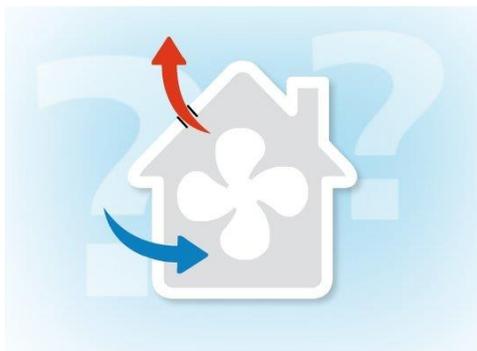
La brève



Votre conseillère Info Energie en Flandre et Lys :

Anne Gaël BAERD

Tél : 03 62 53 25 16 – ei@coeurdeflandre@adilnfdc.fr



La ventilation de son logement, comment ça fonctionne ?

L'air intérieur est plus pollué que l'air extérieur alors que nous passons 80% de notre temps en espace clos.

La ventilation passive correspond à une ventilation par ouverture des fenêtres et/ou une ventilation haute et basse ainsi qu'une mauvaise étanchéité des menuiseries. Celle-ci n'est ni permanente ni efficace.

La ventilation active concerne les systèmes mécaniques : Ventilation Mécanique Contrôlée (VMC) simple ou double flux. Ce système permet à l'air frais venant de l'extérieur de traverser les pièces de séjours et chambres pour être évacué par les pièces humides (salle de bain, WC, cuisine). La mise en place d'un extracteur d'air dans chaque pièce humide peut être une solution alternative pour un logement ancien.

Il est conseillé de ne pas boucher les entrées d'air, nettoyer régulièrement les entrées d'air et les bouches d'extraction, vérifier le maintien des gaines et le caisson bloc.

La ventilation est indispensable pour un logement sain et confortable. Pensez à aérer 5 min tous les jours, même en hiver.

